

DJIBOUTI — NOTE DE PROGRAMME

Programme actuel appuyé par le FMI : Accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, rebaptisée Facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 20 millions de dollars EU, approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 18 septembre 2008. Le Conseil a approuvé la quatrième revue du programme le 8 juillet 2011.

Récente évolution

Ces dernières années, Djibouti a subi une profonde transformation favorisée par une forte hausse des investissements directs étrangers (IDE) — de la part surtout des pays du Conseil de coopération du Golfe — dans des projets à forte intensité de capital au port de Djibouti et dans les secteurs du bâtiment et du tourisme. La rapide croissance économique liée à ces secteurs ne s'est malheureusement pas accompagnée d'une réduction de la pauvreté ni du chômage, car les avantages des IDE ont été limités par des coûts de production élevés, surtout de la main d'œuvre et des services publics. En outre, les importantes exonérations fiscales accordées aux projets financés par les IDE ont compromis les efforts de mobilisation des recettes.

La conjoncture macroéconomique est restée mitigée en 2010. Le taux de croissance du PIB réel a marqué un retrait, passant de 5 % en 2009 à 3,5 % en 2010, essentiellement en raison d'une forte baisse des activités portuaires et de faibles niveaux d'investissements directs étrangers. L'inflation qui se situait à 1,7 % en 2009, a progressé jusqu'à près de 4 % en 2010 sous l'effet du rebond des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, et devrait continuer à monter jusqu'à 8,5 % en 2011. Le déficit des transactions courantes s'est nettement résorbé, passant de 9,1 % du PIB en 2009 à 4,8 % en 2010. Malgré l'impact de la hausse des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, Djibouti présente pour 2011 des perspectives économiques plus favorables qu'en 2010. Le taux de croissance du PIB réel devrait se situer aux alentours de 4,8 % en 2011, grâce essentiellement à la normalisation des activités portuaires et du regain d'investissements directs étrangers.

Le rôle du FMI

Depuis le début des années 90, le FMI appuie les efforts de Djibouti pour améliorer la stabilité macroéconomique et doper la croissance. Le dernier accord triennal au titre de la FEC a été approuvé en septembre 2008 (12,72 millions de DTS, 20 millions de dollars EU, 80 % de la quote-part) pour appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté de Djibouti lancée en janvier 2007. Le programme appuyé par la FEC porte sur les solutions à apporter à la pauvreté et aux déséquilibres sociaux croissants moyennant le renforcement de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de la gestion économique, ce qui est particulièrement important compte tenu des contrôles imposés par le dispositif de caisse d'émission. Pour compléter le programme, le FMI, conjointement à d'autres partenaires au développement, continue à offrir une assistance

technique dans les domaines de la politique fiscale (introduction et application de la taxe sur la valeur ajoutée), de la gestion des finances publiques (cadre budgétaire à moyen terme et classification comptable) et du développement du secteur monétaire et financier (gestion de la liquidité et contrôle bancaire).

Résultats dans le cadre du programme

La première revue du programme a été conclue en juin 2009 et les deuxième et troisième revues ont été achevées en janvier 2011. Ces dernières ont été très retardées par un important dérapage budgétaire et par l'accumulation d'arriérés en 2009, en raison des dépenses liées aux pressions qu'a subies Djibouti au plan social et sécuritaire. Le programme a été prolongé jusqu'en 2012 pour permettre le décaissement total de la ligne de crédit et la quatrième revue a été achevée en juillet 2011. Le défi qui subsiste à court terme est de maintenir la stabilité des prix et la discipline budgétaire, malgré les pressions croissantes sur les dépenses liées à la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires. Le budget de 2011 prévoit un solde proche de zéro, sous l'effet d'un renforcement des recettes fiscales et d'une maîtrise rigoureuse des dépenses. Le programme au titre de la FEC vise également pour 2011 à réduire l'encours des arriérés intérieurs et à prévenir la constitution de nouveaux arriérés par des contrôles accrus des dépenses; à améliorer la transparence budgétaire et renforcer la gestion des finances publiques, en particulier en matière de subventions; et à intensifier le contrôle bancaire et le développement du secteur financier, notamment l'accès aux services financiers. Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de l'économie demeure l'un des principaux objectifs du programme de Djibouti, afin de promouvoir le développement du secteur privé et les investissements étrangers. A cette fin, le programme prévoit d'approfondir les réformes structurelles, notamment les mesures destinées à réduire le coût de l'énergie dans le cadre d'une stratégie élaborée avec les bailleurs de fonds, à augmenter l'offre d'eau et baisser son coût, à restructurer les entreprises publiques et à améliorer l'accès de la population aux services publics.

Défis à moyen terme

Pour remédier aux profondes disparités économiques et faire bénéficier l'ensemble de la population des avantages de la croissance, ainsi que pour lutter contre un chômage extrêmement élevé, il serait souhaitable que Djibouti adopte une stratégie sur plusieurs fronts :

- Pour dégager les ressources nécessaires aux dépenses indispensables dans le domaine social et en faveur du développement et pour maintenir la stabilité macroéconomique (dans le cadre d'une caisse d'émission), l'objectif doit être de rééquilibrer les finances publiques en élargissant la base du revenu et en maîtrisant les dépenses courantes tout en préservant les dépenses sociales et en réduisant les arriérés intérieurs. Le financement ne devrait pas dépendre du secteur bancaire, le but étant de contenir l'inflation et d'encourager la compétitivité.

- La viabilité de la balance des paiements doit être soutenue grâce à l'amélioration de la capacité de gestion de la dette et à un financement extérieur obtenu à des conditions concessionnelles.
- Les réformes visant à renforcer la solidité du secteur financier devraient mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier de 2008, qui préconisent l'amélioration de la réglementation et du contrôle bancaires, de même que la mise en application de la législation de LBC/FT.
- Il convient de mettre en œuvre la réforme structurelle, notamment du secteur de l'énergie et du climat des affaires, afin d'améliorer la compétitivité et de parvenir à une croissance diversifiée.